



N° 46 – Octobre 2004

Sommaire

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Rendez-vous saléviens
Conférence de La Salévienne
Des Saléviens à Turin
Suites de la visite de Turin
Congrès des sociétés savantes
Fête du Salève
Bibliothèque salévienne

CARNET

Nouveaux membres

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

Douli, Fromin
Télé 8 Mont Blanc sur le satellite
Note de lecture
Souscriptions
Livres savoyards
Colloque
Le musée paysan d'Eloise
Protection du patrimoine
Sortir

IL ÉTAIT UNE FOIS

Les Tsiganes en Haute-Savoie de 1860 à 1938
Archives judiciaires dans la vallée des Usses
Mort d'Eugène Sue
Les fourches rouges

LA VIE DE L'ASSOCIATION

RENDEZ-VOUS SALEVIENS

En octobre, réunion-débat entre les lecteurs de « Brûlement de villages en pays du Vuache » et son auteur Robert Amoudruz (voir invitation jointe).

Samedi 13 novembre : les relations entre les comtes de Savoie et les comtes de Genevois par Bernard Demotz .

Ensuite nous devrions commencer une série de communications autour du Traité de 1754, en cours de finalisation.

CONFERENCE DE LA SALEVIENNE

Occupation et libération du canton de Saint-Julien.

De mémoire de Saléviens, on n'avait jamais vu un public aussi nombreux assister à une conférence de La Salévienne ! La salle du centre Ecla, prêtée par la mairie de Vulbens, paraissait presque exiguë avec cette foule et les chaises manquaient. Il faut dire que la conférence présentée par Robert Amoudruz, intitulée « Brûlement de villages au Pays du Vuache, 1940-1945 ; chronique du Genevois sous l'occupation », intéressait au premier chef les habitants de la région.

Après une courte présentation de Claude Mégevand, président de La Salévienne, Robert Amoudruz a quelque peu surpris son auditoire en expliquant qu'il ne ferait pas sa conférence sur le sujet du livre – car il souhaitait laisser aux nombreux lecteurs présents dans la salle le plaisir de la découverte – mais sur la longue et passionnante enquête qui a permis la réalisation de cet ouvrage. Il a tout d'abord rappelé la genèse du projet, une commande de l'équipe de La Salévienne qui avait bien apprécié le style et la qualité de son premier livre : « La mémoire interdite de François Merlin », une enquête fouillée sur l'assassinat par la Résistance du maire du Petit Bornand. Les deux Claude de l'association (Mégevand et Barbier) lui ont simplement dit : « menez vos recherches, prenez votre temps, écrivez sans contrainte, et nous publierons ! »

Bien qu'ayant été instituteur à Saint-Julien au début des années cinquante, Robert Amoudruz connaissait peu la région. Ayant du temps devant lui, il a compulsé les différents ouvrages traitant du sujet, mais il s'est vite aperçu que les informations y étaient peu nombreuses et lacunaires. En fait, le point de départ de ce livre a été pour l'auteur la découverte du témoignage écrit de Marthe Marmilloud, intitulé : « J'ai vu brûler mon village ». Ce texte bien écrit, précis et honnête, de l'épouse de l'ancien maire de Chevrier ne demandait qu'à être mis en perspective.

C'est ce que Robert Amoudruz s'est attaché à faire avec patience et détermination.

« A partir de là, j'ai rencontré beaucoup de témoins directs des événements, et notamment Jean Rosay qui m'a apporté de précieuses informations sur la mentalité de ces communes à la fois très catholiques et très républicaines, a expliqué l'auteur. L'importance de la JAC (Jeunesse agricole chrétienne) m'est également apparue comme essentielle pour comprendre la formation de la résistance dans le secteur. En rencontrant de nombreux témoins, Dielenseger, Gros, Fivel, Martin, et en consultant des témoignages écrits non publiés, j'ai pu à peu reconstitué le puzzle des événements, m'attachant toujours à recouper et à vérifier les faits. »

Robert Amoudruz a ensuite évoqué le 16 août 1944, jour de l'insurrection qui a vu la Résistance chasser les Allemands du canton. A ce sujet, il a notamment expliqué toutes les difficultés auxquelles il s'est trouvé confronté pour faire la lumière sur certains événements tragiques comme les assassinats de prisonniers allemands à Valleiry et à Viry. Il lui aura fallu beaucoup de patience et de détermination pour savoir ce qui s'était exactement passé ce jour-là ainsi que le rôle obscur joué par le sous-préfet de Saint-Julien, Jean Lombard, dans cette tragédie.

Une fois le manuscrit terminé, il a été donné à lire à quelques anciens ayant vécu les événements. Ces derniers ont approuvé le travail mené par Robert Amoudruz et l'ont même félicité ! Toute l'équipe de La Salévienne s'est alors mise au travail pour pouvoir sortir le livre dans les délais.

« L'essentiel dans ce projet, c'était de rester honnête et respectueux des documents et des témoignages recueillis. Pendant soixante ans, rien n'a été écrit, ou si peu, sur ces événements ; on s'est abstenu de mémoire. C'était important d'écrire enfin sur ce sujet, tant qu'il restait des témoins vivants » a expliqué, en conclusion de sa conférence, Robert Amoudruz avant d'être vivement applaudi par le public.

Claude Mégevand a alors passé la parole à la salle. Lors de cette séance de

questions-réponses, il a notamment été évoqué la situation politique du canton avant-guerre, la générosité des Genevois ayant massivement accueillis les réfugiés du Vuache le 16 août 1944, la prise de pouvoir du maréchal Pétain ou le mythe des Glières. La description par Marcel Fivel lui-même des combats de sa compagnie le jour de la Libération fut également un des moments forts de cette soirée passionnante.

Dominique ERNST

PROMENADE DE LA SALEVIENNE

Des Saléviens à Turin, sur les traces de la famille de Savoie

Matinal, ce départ du samedi matin pour Turin en ce début juillet ! Une soixantaine de participants ont pu apprécier ce voyage rapide, agréable, sous un ciel lumineux qui faisait rayonner la vallée d'Aoste. Ponctuels au rendez-vous, nous pouvions commencer la visite guidée du Palais royal des XVII^e – XIX^e siècles.

La première surprise à la descente du bus fut la place du Palais ; énorme, mais harmonieuse par la symétrie des bâtiments qui l'entourent. L'intérieur du château, la suite des pièces d'apparat, donnent à cette résidence grandiose une allure imposante, au style un peu lourd, où on sent que les ducs de Savoie avaient de grandes visées !

Non loin du palais, l'église Saint-Laurent, de style baroque, de Guarino Guarini, est un bijou. Quel dommage que le Saint-Suaire ne soit vu qu'en fac-similé.

Sur le chemin du déjeuner, l'aspect un peu austère de la ville a été gommé par le charme des enfilades d'arcades et le quartier aux vestiges moyenâgeux. L'après-midi, à travers Turin, notre bus nous conduit au départ du chemin de fer à crémaillère du Sassi d'où l'on rejoint la basilique de Superga à 660 mètres d'altitude. La vue panoramique nous dévoile Turin et son plan en damier du *castrum* romain qui devint, dès la fin du XV^e siècle, la résidence préférentielle des ducs de Savoie au détriment de Chambéry. C'est en 1561 que le duc

Emmanuel-Philibert transféra définitivement son gouvernement, son trésor et le Saint-Suaire de Chambéry à Turin.

La basilique située à l'est de la ville, sur la rive droite du Pô, abrite de somptueux tombeaux de la famille de Savoie. Elle est dédiée à la Vierge Marie pour exaucer un vœu que Victor-Amédée II fit en 1706 lors du siège de la ville par les Français.

De là, nous redescendons dans le Turin du XXI^e siècle où des amis de nos amis (Mme Weber, Saléviennne bien connue) nous attendent. En effet, M. Borini (la 4^e génération), Entreprise générale de travaux publics, et son état-major avaient mis le champagne au frais. Avec un charme tout florentin, le capitaine d'entreprise nous retrace la saga de quatre générations de Borini. Les pères fondateurs devaient réaliser en Haute-Savoie de nombreux ouvrages importants en maçonnerie, dont le viaduc et le pont de Vaison près de Mornex témoignent encore de leur ingéniosité. Ce fut une réception très amicale et agréable, puis la soirée fut libre et Turin est encore très animé en début de nuit.

Au programme, dimanche matin, le palais Carignan qui abrite le musée du Risorgimento. Ce musée national, unique en Italie, fut fondé en 1878. Par sa collection de documents et d'œuvres d'art, ce musée témoigne des événements et des principaux acteurs de l'unité italienne. Des princes de Savoie en passant par Garibaldi, Cavour, voir Mussolini, on a un très bon aperçu de ce processus d'indépendance et d'unification de l'Italie qui a duré près d'un siècle.

Sur le chemin du musée du Risorgimento, le bus de la SAT nous fit faire une petite escapade autour du parc public del Valentino (à voir absolument lors d'un prochain séjour à Turin). Ce parc, en partie botanique, contient en son sein une reconstitution d'un château-fort et d'un bourg médiéval érigés en 1884 pour l'exposition nationale italienne.

Halte de midi puis départ pour l'intéressante visite guidée du pavillon de chasse de Stupinigi. Ce musée d'art et d'ameublement a encore la chaleur des lieux habités ; il donne une idée vraisemblable de la grandeur de la Maison royale de Savoie.

Tout le monde est comblé et content... et dire que tout ceci a failli exister à Chambéry !

Pour boucler la boucle, le retour s'effectua par le tunnel du Fréjus et la Savoie.

Manfred Schmitt

SUITES DE LA VISITE DE TURIN

Mme Weber, de Mornex, a noué des relations avec un entrepreneur turinois dont les ancêtres avaient réalisé le viaduc de Vaison et bien d'autres travaux en Haute-Savoie à la fin du XIX^e siècle. Elle eut l'heureuse initiative de prévoir une rencontre lors de notre déplacement à Turin. Environ quarante personnes sont allées au rendez-vous fixé dans l'immeuble de la société Borini en plein cœur de Turin. C'est avec une grande chaleur et une grande émotion que nous avons rencontré M. Borini Junior ; il a gardé un très grand respect pour son ancêtre Aldo qui a créé l'entreprise devenue aujourd'hui un beau fleuron du bâtiment en Italie (40^e entreprise du Bâtiment avec un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros). M. Borini nous a offert de superbes livres, déposés à la bibliothèque, qui retracent l'histoire de bâtiments prestigieux qu'il a restauré. Venu en Savoie en 1859, Aldo Borini apprit son métier à Allonzier-la-Caille et travailla en Savoie jusqu'en 1885. Son descendant nous a donné la liste de tous les travaux de son aïeul, notamment des routes, dans de nombreuses communes de notre secteur (Annemasse, Etrembières, Allonzier, Arthaz, Bassy, Bonne, Cercier, Le Châble, Chevrier, Clermont, Cranves-Sales, Eloise, Viry, Fillinges, Findrol, Menthonnex-en-Bornes, Moellesullaz, Présilly, Savigny, Seyssel...). Il s'efforce de recenser tous les documents afférents à ses travaux ; nous nous sommes promis de l'aider. Merci à tous ceux qui pourraient recenser dans leur villages des actes municipaux, des devis, des plans liés aux travaux d'Aldo Borini. Nous nous sommes promis de nous revoir. Cette rencontre surprenante nous a donné l'impression de retrouver un cousin lointain perdu de vue et dont la rencontre fut un moment très

intense. Mme Vonlanthen a immortalisé ce moment par de belles photos.

CONGRES DES SOCIETES SAVANTES DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE

Une bonne dizaine de Saléviens se sont retrouvés au XL^e Congrès des sociétés savantes de Savoie les 11 et 12 septembre à Saint-Jean de Maurienne sur le thème « **Echanges et voyages en Savoie** ». La journée studieuse du samedi s'est terminée par une visite du cloître et de la crypte de la cathédrale de Saint-Jean et la visite du Musée de la société d'histoire et d'archéologie de Maurienne. A elle seule la visite de la salle des costumes savoyards agrémentés de bijoux vaut le détour. La société, qui fêtera bientôt son 150^e anniversaire, a accumulé des trésors dans les salles de l'ancien évêché mis à disposition par la mairie. Le XL^e congrès est terminé, nous attendons avec impatience les actes ainsi que le prochain congrès qui devrait être organisé par nos voisins et amis de l'Académie du Faucigny.

FETE DU SALEVE

Cette année la fête du Salève s'est déroulée à Mikerne, dans l'ancienne grange de la Chartreuse de Pomier, là où sera installée la future maison du Salève. Cette fête, en ces lieux, semble marquer le démarrage visible de la future maison dont nous attendons la réalisation avec impatience. Notre responsable des publications et représentant de la Salévienne dans le groupe de travail au sein du syndicat intercommunal, Maurice Baudrion, a été l'un des acteurs parmi les plus actifs de la réussite de cette journée qui a réuni plus de 1000 personnes dont tous les maires du syndicat. Ce fut aussi l'occasion de rappeler le rôle que certains de nos membres ont joué dans la genèse du projet et « faire prendre l'air » à quelques uns de nos objets précieux accumulés dans notre conservatoire. Notre président en a profité pour faire un

rappel historique de l'exploitation agricole de la Chartreuse.

BIBLIOTHEQUE SALEVIENNE

DONS

DONS DE M. BORINI

Palazzo Corsini alla lungara. Analisi du un restauro a cura di Giovanni Belardi. Editrice L'artistica Savigliani, Borini Costizioni

La Chiesa di San Salvario. Borini Costizioni L'artistica Savigliani,

La Basilica di Santa Margherita. Storia ed ente del Santuario di nostra Signora della Rosa a Santa Margherita Ligure. Borini Costizioni L'artistica Savigliani

La Certosa di S. Stephano des Bosco a Serra S. Bruno. Documenti per la storia di un eremo di origine normanna. Borini Costizioni L'artistica Savigliani.

Notre 12 – 1862-1980, histoire de la première et de la dernière ligne des tramways de Genève, par Roland Kallmann et Jean-Daniel Dupraz ; ouvrage illustré, de 47 pages, édité en 1980. Ce livre retrace la fabuleuse histoire d'une ligne de tramway urbaine, interurbaine, vicinale et internationale. En effet, elle desservait Saint-Julien, La Croix de Rozon, Collonges, Carouge, Genève, Moillesulaz, Annemasse et Etrembières. Don de Roland Kallmann.

Le Globe. Revue genevoise de géographie. Tome 134 – 1994 : Une région et son identité ; tome 135 – 1995 : Le bassin genevois, région pluriculturelle ; tome 136 – 1996 : Frontières et territoire ; tome 137 – 1997 : Etre et devenir des frontières ; tome 138 – 1998 : Le lac, regards croisés ; tome 139 – 1999 : Habiter ; tome 140 – 2000 : Cent ans d'exploration à Genève : l'Afrique au tournant des siècles. Don de Danielle Vonlanthen.

Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934), les métamorphoses d'une identité sociale et politique, par Pierre Judet. Don de Claude Castor.

Maurice Brillard, architecte et urbaniste. Don de la Fondation Brillard.

Le Pays du Vuache carte des sentiers de randonnée. Edition 2004. Don du syndicat intercommunal du Vuache. En vente 4 € dans les mairies, commerces et offices du tourisme du secteur.

Les scientifiques à Chamonix. Chamonix Mont-Blanc – 900 ans d'histoire. Les journées du Patrimoine, année 2004. Don de François Déprez.

Etudes sur les toponymes de Bardonnex par Michel Mégard. CDROM qui relate le travail de notre adhérent sur la commune de ses ancêtres. Si l'étude porte principalement sur les toponymes cités dans le cadastre sarde, l'auteur remonte beaucoup plus loin notamment dans les documents en rapport avec sa famille. Merci à Michel Mégard pour ce précieux document très fouillé qui remet en valeur de nombreux lieux dits en patois.

ECHANGES

AVEC LES AMIS DU VIEUX CONFLANS

La forge de Marthod par Chantal Somm,
Conflans par Chantal et Gilbert Maistrec.

ACHATS

Cadastre sarde

Le cadastre sarde fait l'objet d'un dépouillement progressif par M. Dominique Barber, géographe de l'université de Lyon et Savoyard très attaché à son pays d'origine. A partir de la numérisation du cadastre sarde réalisée par les archives de Savoie et Haute-Savoie, grâce à un logiciel spécifique, il redéfinit toutes les parcelles. Il saisit les données présentes sur les tables [n° de parcelle, nom du propriétaire, qualités de la parcelle, utilisation du sol (maison, marais, pré, champs...)]. A partir de ce travail colossal il édite les différentes cartes sur format A1. Il faut rappeler que ce cadastre sarde est le premier au monde fait sur l'ensemble d'un Etat ; c'est un précieux document à usages multiples

pour les recherches d'aujourd'hui. Il permet d'étudier la propriété agricole de l'époque, l'utilisation des terres, le bâti, les propriétaires, source importante pour la généalogie et les études familiales, mais aussi, en le comparant avec les cadastres récents, toute l'évolution sur plus de deux siècles de la propriété et de son utilisation.

La Salévienne, en collaboration avec les municipalités concernées, a acheté les dépouillements de Valleiry et Villy-le-Pelloux dont un exemplaire est conservé dans notre bibliothèque. Elle avait acquis précédemment celui de Dingy-en-Vuache. Par ailleurs elle a acheté les CDROM du cadastre numérisé aux archives de Haute-Savoie pour les communes d'Andilly (en vue de la publication de la monographie en 2005), de Présilly et Saint-Blaise (pour faciliter le travail de recherche d'une archéologue stagiaire embauchée par le Syndicat du Salève). D'autres achats suivront en relation avec les communes. Mais sans attendre vous pouvez consulter les cartes numérisées sur le site internet : <http://www.sabaudia.org>

Le Traité de Turin entre la cour de Sardaigne et la ville de Genève, 1754
par Dubois-Melly. Geor. 1880.

CARNET

NOUVEAUX MEMBRES

Marie-Noëlle MEGEVAND
N° 6 Les Morzies
74330 LA BALME DE SILLINGY

Jean-Claude MONTANT
74350 VOVRAY-EN-BORNES
04 50 44 15 63

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

DOULI, FROMIN !

Il n'est pas question de résoudre ici l'énigme lancée par le chanoine Berthoud à propos de la coutume de nommer systématiquement les bœufs « *Douli* » et « *Fromin* » dans le Genevois (*Le Bénon* n° 41 – juillet 2003). Il m'a juste paru intéressant, pour montrer l'ancienneté de cet usage, de citer quelques exemples issus de minutes notariales concernant la région de Marlioz au XVII^e siècle. Une des hypothèses avancées par l'auteur quant à l'origine de ces deux noms concerne la couleur de la robe des animaux, ce qui semble corroboré par les informations qui suivent. En 1643, on trouve le cas d'un marchand de bétail, A. Besson. Son cheptel comprend de nombreux bœufs dont le pelage ne connaît que deux variétés : « *froment* » ou « *rouge* » (A.H.S., 21 J 72). Au cours des années 1650, plusieurs actes concernent un charpentier de Marlioz, Antoine Armand. En 1658, le personnage reconnaît devoir deux bœufs à un certain Replumaz, l'un « *froment* », l'autre « *rouge* ». L'année suivante, Armand achète deux bœufs à Cruseilles, l'un « *froment jaillet* » et l'autre « *rouge* » (A.H.S., 21 J 68).

Dominique Bouverat

TELE 8 MONT BLANC SUR LE SATELLITE

Enfin les Savoyards éloignés de leur pays natal ne seront plus isolés de la mère patrie ! Ils peuvent dorénavant voir Télé 8 Mont Blanc dans le bouquet satellite TPS, sur le canal 63. Celui-ci ne leur étant pas exclusivement réservé, la France entière aura – en direct - des nouvelles de la Savoie. Nos Saléviens de Paris et « d'outre Savoie » pourraient être particulièrement intéressés.

NOTE DE LECTURE

Le monnayage du Second Royaume burgonde, thèse sous la direction de F. Baratte, Paris IV-Sorbonne, 2003 par Sébastien Farid ZAAF.

Ce travail éclaire une période peu connue. En 534 le royaume burgonde, abritant des Gallo-Romains et des Germains, est conquis par les fils de Clovis. Ces princes francs appartenant à la dynastie mérovingienne se partagent les cités romano-burgondes : Genève est attribuée à Childebert tandis que plus au sud Clotaire règne. En 561, la Bourgondie est réunifiée par Gontran. En 613 elle perd son roi.

Comment vivait-on en Bourgondie mérovingienne ? Les manuels scolaires de nos grands-parents parlent de rois fainéants vautrés dans des chars à bœufs et d'une société retombée en sauvagerie. M. Zaaf nous invite à renoncer à ces idées fausses. L'auteur montre que la production des monnaies n'était pas anarchique car il existait un contrôle étatique, probablement royal, sur leur fabrication. Pour la période 570-640, dans la région nord-alpine, des ateliers monétaires fonctionnaient à Moutiers-Tarentaise, Genève, Sion et Suse. Dans le même temps l'Etat se montrait souple car il semble que l'exécution monétaire était confiée aux comtes et qu'il y avait place pour l'innovation locale. Un exemple : pour s'adapter aux populations germaniques nouvellement arrivées, des monnaies "portent un certain nombre de signes qui sont des runes et qui dans la plupart des cas, remplacent un son que le graveur n'a pas pu illustrer par une lettre latine" (p. 406). Plusieurs monnaies copiaient des modèles romains pour réutiliser cette propagande. Cela bouleverse notre cliché d'une civilisation "barbare" qui aurait gommé toute romanité. Depuis longtemps il y avait interpénétration des deux cultures, la romaine et la germanique. L'auteur nous met en garde contre les écrivains romains qui dénigraient les "Barbares" : ils sont vagues, de mauvaise foi et veulent "resserrer les élites romaines face à ces nouveaux arrivants qui, en prenant le pouvoir, privaient en fait ces notables de leurs prérogatives

administratives et rendaient sans doute leurs fonctions caduques" (page 206).

En conclusion, M. Zaaf décrit "une société organisée et hiérarchisée, à même de pouvoir quadriller le territoire qu'elle occupe pour diffuser à travers la monnaie son prestige et sa propagande. L'époque mérovingienne, loin de l'idée de rupture qui l'a longtemps caractérisée, se révèle comme un digne successeur de l'Empire romain". Toutefois, si la continuité est indéniable, il n'y a pas immobilité. Le latin décline au profit des langues romanes. Au VI^e siècle les échanges se réduisent à cause de la peste et d'autres épidémies. On assiste "à la fin relative du commerce à longue distance pour aboutir à l'économie médiévale centrée sur le domaine". Au VII^e siècle, en plus des pièces en or, il existe des monnaies en argent pour la circulation locale. Cela révèle "un effort de ruralisation de circulation de la monnaie. Ceci n'est pas dû seulement à un resserrement de l'économie" mais aussi à la volonté de contrôler politiquement les campagnes et de combattre des croyances magiques étrangères au christianisme.

Bref, "on perçoit une société vivant sur un héritage romain encore bien présent mais qui a su accueillir des populations diverses et se nourrir de leurs apports pour continuer d'évoluer" (p. 407).

Philippe Duret

SOUSCRIPTIONS

"Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330) par Daniel de Raemy. Si l'auteur approfondit en particulier l'étude du château d'Yverdon, il traite de nombreux châteaux de Savoie et du Val d'Aoste ; ce sera un ouvrage fondamental qui enrichira notre connaissance des châteaux médiévaux. Deux volumes de 450 p., 1200 illustrations, nombreux plans. Souscription jusqu'au 23 novembre 95 € + 10 € de port. Cahier d'archéologie romande - CP 210 - CH1000 Lausanne 17. Pour en savoir plus : karin.cavin@serac.vd.ch

Anciennes mines et carrières souterraines de Savoie, Hier et aujourd'hui par Robert Durand. Concerne

le département de Savoie. 256 p., 33 € + 5.5 € de port. Cleopas - 574 rue de Chantabord - 73000 Chambéry. tél. : 04 79 69 66 30

LIVRES SAVOYARDS

Mémé Rose raconte de Joseph Mino. Collection « Carnet de Vie ». Cette histoire commence à Vers et à Cernex... à vous d'en découvrir la suite !

Les bonnes recettes tout autour du Léman recueillies par Catherine Dufour et Jacqueline Giromini. Slatkine, 27 €. Prochainement en librairie.

COLLOQUE

Les 4 et 5 février 2005, le diocèse d'Annecy, le consistoire Savoie-Léman et la communauté juive de Haute-Savoie organisent, en collaboration avec le Conseil général de Haute-Savoie, un colloque sur "**l'attitude des églises chrétiennes en Haute-Savoie entre 1940 et 1944**". Renseignements auprès d'Evelyne Bouillet, 04 50 33 09 38, ou J.-F Cullaafroz, 04 50 33 09 16.

LE MUSEE PAYSAN D'ELOISE

Le musée paysan fondé par Marius Fillion au hameau de Fiolaz (Eloise, Semine) a provisoirement fermé ses portes. Le fonds a été racheté mais la famille conserve une part dans la société. Des travaux sont en cours et le musée devrait réouvrir en 2005 dans la même bâtisse mais dans un local plus petit. Originaire du Chablais, Marius avait créé ce musée vers 1970 afin d'occuper sa retraite de paysan. On y trouvait un four à pain, un pressoir, une salle de classe, des outils divers. Il racontait comment les objets qui ne servaient plus étaient jetés n'importe où. Le paysan ne balayait pas sa cour et quelqu'un qui aurait fleuri sa ferme aurait choqué. Par contre le long de la route il y avait une quinzaine de tas de fumiers montrant la richesse des fermes. Marius se passionnait pour l'archéologie et

l'histoire tout en ayant des activités manuelles.

PROTECTION DU PATRIMOINE

Il est à Raclaz une maison des XV^e – XVI^e siècles, citée dans les Echos n° 2, p. 56 à 59, dont le propriétaire veut se séparer. Mais il ne veut la céder qu'à un amoureux des vieilles pierres qui saura la préserver et apprécier ses vieux murs. Contacter M. Ernest Roth au 022 756 29 24.

SORTIR

Expositions

Annecy

Du mardi 7 septembre au samedi 2 octobre 2004, la Bibliothèque Bonlieu propose une exposition s'inscrivant dans le cadre du bicentenaire de la naissance de l'écrivain **Eugène Sue**. Cette manifestation présente certaines de ses lettres manuscrites et des éditions anciennes de ses œuvres.

Renseignements au 04 50 33 87 00.

Genève

Après Grenoble et Annecy, l'exposition **Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes** se tiendra au musée d'art et d'histoire du 28 octobre 2004 au 3 avril 2005. Nous en avons parlé dans le Bénon 44. Une exposition à ne pas manquer.

Le Musée Rath présente jusqu'au 16 janvier 2005 **A l'ombre des pins – Chefs-d'œuvre d'art chinois du musée de Shanghai**. Cette exposition est une invitation à pénétrer dans l'univers du lettré chinois du XVII^e siècle, période qui voit la disparition de la dynastie des Ming et l'avènement de la dynastie mandchoue des Qing, et à découvrir ses calligraphies, ses peintures, ses objets de collection et instruments de musique.

Martigny

La Fondation Pierre Gianadda présente, jusqu'au 12 décembre 2004, **Trésors du monastère Sainte-Catherine du Mont**

Sinaï. Bâti au pied du Mont Sinaï, le monastère orthodoxe de Sainte-Catherine est en activité depuis quinze siècles, ce qui en fait le plus ancien monastère chrétien. Il abrite une collection d'icônes unique au monde qui ne quitte pratiquement jamais l'enceinte du lieu sacré. Quarante et une œuvres seront exposées à Martigny : trente-sept icônes des XII^e et XIII^e siècles, trois parchemins rarissimes de l'époque des croisades ainsi que le calice offert au monastère par le roi de France Charles VI. C'est un événement exceptionnel.

Concerts

A Pomier

Le prochain concert aura lieu le dimanche 28 novembre à 17 heures dans les caves médiévales de la chartreuse de Pomier :

Une soirée à Vienne

La Compagnie du Piano Forte interprétera, sur des instruments de l'époque, des morceaux de Mozart, Dussek, Beethoven et Fusz.

Cocktail après le concert dans les salles capitulaires.

A Annecy

Pour les dix ans de la restauration des grandes orgues historiques de la cathédrale d'Annecy, l'association des Amis de l'orgue de la cathédrale d'Annecy et l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique vous proposent au mois d'octobre une semaine "éblouissante". Depuis la nuit de l'orgue à la cathédrale, le samedi 9 de 20 h à minuit au concert du vendredi 15 à 20 h 30, toujours à la cathédrale, toute la semaine est émaillée de concerts, exposition, théâtre et conférences. Renseignements au 04 50 67 08 30.

IL ETAIT UNE FOIS

LES TSGANES EN HAUTE-SAVOIE DE 1860 A 1938

En principe la définition du mot nomade ne comprenait pas les marchands ambulants et les forains. Pourtant tous étaient considérés avec méfiance, même les petits ramoneurs surveillés pour « la répression des délits de mendicité et de vagabondage » (rapport ministériel de 1862).

Les groupes tsiganes sont réduits : vingt-cinq personnes à Rumilly en 1871, douze à Seyssel en 1878 et généralement moins. En 1907-1913 on recense en Haute-Savoie deux cents familles nomades de une à quatre personnes et cent quatre-vingt-huit avec plus de deux enfants. Avant 1914, les Tsiganes viennent essentiellement de Suisse allemande. Ils ont souvent été expulsés de Suisse et parcourent l'est de la France. Quelquefois ils viennent d'Italie ou de Belgique. Cela semble changer car, en mai 1933, le préfet se dit saisi de « réclamations émanant de commerçants sédentaires français contre le nombre sans cesse croissant de marchands ambulants dont la plupart sont de nationalité italienne ». Ils ont des voitures à bras : « deux voitures traînées par les hommes de la bande » (1878). Mais on signale également des familles louant des chambres, ainsi à l'Eluiset en 1877. Une certaine hétérogénéité, donc.

A leur égard, les textes officiels sont souvent méprisants et contribuent ainsi à verser de l'huile sur le feu. En 1910 le préfet les qualifie de « nomades souvent d'origine étrangère qui exercent différentes professions équivoques (bateleurs, saltimbanques, joueurs d'orgue, montreurs d'animaux, cirques, etc.). Il parle de « tripots en plein air ». En 1907 le camp de Thonon est qualifié par la gendarmerie de « repaire pour les passagers sans aveu ». Les autorités les accusent de ne pas travailler, de ne pas avoir de papier « qui puisse établir leur origine, leur filiation », de fréquenter les

foires pour y jouer au tournant (?), aux jeux de cartes. « L'aspect de leurs roulettes avec le déballage de guenilles produit un mauvais effet dans la commune centre de tourisme » (Sallanches 1920). On les accuse de vols à la tire, de vols de bois, de fourrages et de légumes, de terroriser les maisons isolées, de subtiliser les échalas. On signale des « couvées prises dans les nids, [des] poissons pris avec des engins prohibés ». Mais par nature les archives ne retiennent que les incidents. C'est accidentellement que l'on apprend, par exemple, qu'à Viry la famille Ochteller « n'a donné lieu à aucune plainte » et part « sans laisser de dettes ». Ils font de la musique : à Arcine en 1879 un groupe joue un morceau devant la porte du presbytère et la bonne du curé va pour leur donner une pièce quand elle s'aperçoit... qu'il s'agit de séminaristes en promenade !

Les autorités voudraient chasser les Tsiganes. Les arrêtés préfectoraux de 1876 et 1882 interdisent leur stationnement sur la voie publique. En 1904 le maire d'Etrembières envoie une lettre aux municipalités pour les dénoncer et faire pression sur le conseil d'arrondissement ; plusieurs municipalités recopient sa lettre. En 1905 le conseil d'arrondissement de Thonon souhaite l'interdiction de leur séjour, en 1910 celui de Saint-Julien demande une accentuation de la répression. En octobre 1907 le député Fernand David demande même l'interdiction du pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer en Camargue.

Or l'expérience prouve que le refoulement des Tsiganes est impossible. D'abord, et c'est heureux, certaines autorités font preuve d'humanité. En 1910 le préfet sermonne les sous-préfets et les maires : « vous ne devez en aucun cas et sous aucun prétexte accorder d'autorisation ». En 1911 le commandant de gendarmerie d'Annecy regrette que les municipalités et certains chefs-lieux de canton accordent des autorisations de séjour sans exiger l'autorisation préfectorale. De toutes façons les forces de l'ordre ne peuvent pas être partout. Le lieutenant-colonel commandant la 1^{ère} légion de gendarmerie constate « la

difficulté sinon l'impossibilité pour la gendarmerie d'exercer une surveillance utile envers les nomades et romanichels ».

La loi du 16 juillet 1912 institue un carnet familial et individuel obligatoire qui comporte un net caractère racial. De quoi alimenter la réflexion sur « les origines républicaines de Vichy », pour reprendre l'expression de l'historien Gérard Noiriel. Voici la fiche d'un nomade né en Belgique en 1844, vannier et rempailleur de chaises. Elle porte sa photo (profil et face), ses empreintes digitales et de nombreuses mensurations comme la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre bizygomatique, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médium et auriculaire gauches, de la coudée gauche, du pied gauche, la couleur de l'iris gauche (auréole, périphérie, etc.), la description des cheveux, de la barbe, la pigmentation et la sanguinolence du teint, les dimensions du dos et de la base du nez, l'âge apparent. Dans la rubrique « marques particulières » on décrit en détail les cicatrices et verrues.

Des indications impossibles à utiliser pour contrôler les gens. Elles procèdent d'une pensée raciste et pseudo-scientifique que A. Bertillon avait déjà appliqué pour noter « les caractères physiques des criminels ». La circulaire ministérielle du 3 octobre 1913 persiste dans ce racisme en ajoutant que les nomades sont généralement des roulottiers « présentant le caractère ethnique particulier aux romanichels, bohémiens, tsiganes, gitanos. »

Gardons-nous cependant d'avoir une vision totalement noire. La vie des Tsiganes n'est pas seulement faite de persécutions. On signale qu'ils aiment se rendre visite et faire « la noce complète ». Comme ils ont raison. Vive la fête.

Sources : ADHS 4 M 39, 2 U 111, 3 Z 19. Archives privées, journal de l'abbé H. Descombes.

Philippe Duret

**LES ARCHIVES JUDICIAIRES ET
L'ETUDE DE LA VIOLENCE : ESSAI
D'APPLICATION POUR LA VALLEE
DES USSSES (XVI^E – XVIII^E SIECLES)**

Les archives judiciaires fournissent une mine de renseignements pour la connaissance des sociétés anciennes. Elles dévoilent des éléments introuvables ailleurs, en particulier lorsque les témoins décrivent leurs journées et leurs occupations¹. Mais elles constituent avant tout un support de premier ordre pour l'étude des comportements déviants, notamment la violence². Là toutefois, ces sources sont à utiliser avec délicatesse car elles sont révélatrices de l'anormalité, d'événements exceptionnels, loin de la réalité banale.

Pour la Savoie, il existe deux types principaux de sources judiciaires pour la période moderne : le fonds du Sénat de Savoie (série B des archives départementales de Savoie) et les archives des tribunaux seigneuriaux (actes de judicature également conservés dans la série B des deux dépôts d'archives savoyards). Tentons d'analyser rapidement le contenu de ces documents pour la vallée des Usses (régions de Cruseilles et Frangy), puis de saisir quelques éléments sur la notion de violence durant la période.

Les procédures du fonds du Sénat de Savoie concernent les affaires les plus graves. J'ai relevé soixante-dix-huit affaires pour l'ensemble de la période et le val des Usses. Voici par ordre décroissant la nature des faits : violence physique (meurtres, voies de fait, coups et blessures, coups de feu), vol et dégât aux propriétés ; injures, menaces et excès ; vendanges en temps prohibé ; responsabilité des hôteliers ; litiges au

sujet de la dîme ; délit de chasse ; pâture interdite. Les affaires décrites pour les tribunaux seigneuriaux quant à elles touchent davantage la vie quotidienne et les activités agricoles (escroqueries ; coupes de bois illicites ; refus de paiement ; litiges à propos de prêts d'animaux, refus d'utiliser le four banal...). Néanmoins, quelques procédures décrivent aussi des faits plus graves : infanticides ; enlèvement d'enfant ; contrebande ; vol en bande ; révoltes populaires (à Musièges lors de la mensuration de la paroisse pour l'élaboration du cadastre sarde en 1729 ou encore à Choisy contre le marquis d'Allemogne, seigneur du lieu en 1736³).

Pour les deux types de documents, la grande violence reste minoritaire (dix-neuf procédures pour crime et une seule affaire liée à la guerre à l'occasion du passage des soldats de la compagnie du baron de Watteville en 1598 dans le mandement de Cruseilles⁴). On trouve surtout, au premier niveau, la violence banale, quotidienne, en particulier les injures, qui mettent surtout en cause les mœurs des victimes : « *vieux bougre, bougre de chien ; sorcier ; blasphémateur du nom de Dieu ; voleur ; foutu gueux, etc.* ». Certains ont décrit la période comme un monde du silence, surtout chez les paysans où la parole est rare et acquiert ainsi un statut particulier. Une injure atteint donc profondément et efficacement la victime, d'où les procédures pour injures (neuf sur soixante-dix-huit pour la période). Au deuxième niveau, on a la violence physique, qui succède en général aux menaces et aux insultes, surtout dans les lieux où se nouent les rapports entre les individus : les cabarets (querelles entre des jeunes gens d'Andilly et de Cernex dans un établissement de cette paroisse en 1791 ; combats à coups de bouteilles à Cercier en 1782⁵) ; les foires (en particulier à la foire d'Andilly citée à plusieurs reprises⁶) ; les salles de réunion (dégâts,

¹ L'exemple le plus connu reste E. Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan*, Paris, Gallimard, 1975.

² Voir notamment R. Muchembled, *La violence au village. Sociabilité et comportement populaires en Artois du XVe au XVIIe siècle*, 1989 ; B. Garnot, « La violence et ses limites dans la France du XVIIIe siècle : l'exemple bourguignon », *Revue Historique*, 606, 1998, pp. 237-253.

³ Musiège : A.H.S., 21 J 159 (n° 189) ; Choisy : A.D.S., B 0601.

⁴ A.D.S., B 01232.

⁵ Cernex : A.H.S., B 418 ; Cercier : A.H.S., B 452.

⁶ A.D.S., B 05225, B 05832.

injures et coups lors de l'élection des syndics de Cruseilles en 1699⁷) ; les cimetières (noble Daniel de Pelly jugé pour excès au cimetière de Desingy et injures aux chanoines de Saint-Pierre-de-Genève en 1635⁸), la rue, etc. On utilise des armes (épées), mais rarement, des verges, des bâtons, des pierres. On remarque que les coups visent fréquemment la tête, le visage, les cheveux, dans le but d'humilier l'adversaire surtout.

Toutes les catégories sociales sont concernées par les affaires. La noblesse est souvent impliquée, en particulier les familles Ducrest de Cruseilles (Pierre Ducrest, coups de feu sur Maurice Gruaz en 1683 ; noble Pierre Ducrest, injures à Cruseilles en 1687 ; le même est agressé avec ses fils par des ennemis lors de la foire d'Andilly en 1721 ; les nobles Joseph et Pierre tentent d'assassiner leur frère François à coups d'épée en 1723 – il les avait accusés d'avoir fait couper frauduleusement des arbres dans ses bois⁹) ; les Copponex (attentat à la possession, voie de fait à la veuve Billiet par le sieur de Copponay en 1660 ; meurtre de Claude François Jacquet à Cruseilles en 1691 par noble Bernard Moine dit le chevalier de Saint-Ornex, fils du seigneur de Copponay ; plaisanterie injurieuse contre la femme de noble Denis de Copponay par A. Mollard de Cernex en 1688 ; et c'est sans compter les crimes du « dernier des Copponay » à la fin du XVIII^e siècle¹⁰). Citons également noble Jean Baptiste de Launay, qui traverse les terres de la comtesse de Choisy pour chasser en causant du dégât aux récoltes : « *le sieur dit qu'en dépit de la Dame, il iroit chasser jusque dans son jardin, qu'il se futoit d'elle et qu'elle s'alla faire foutre* ». A l'occasion, il menace tous ceux qui se plaignent à coups de fusil ou de les assommer. La même année (en 1702), le

noble est accusé d'avoir enrôlé de force Pierre Deparent de Choisy pour le service de la France¹¹. De son côté, le clergé est également bien présent dans les affaires : Roland, curé de Frangy, accuse le châtelain de Chaumont de l'avoir injurié en 1664¹² ; Marguery, curé de Cercier, en procès contre les religieuses de Bonlieu à propos des dîmes en 1774¹³ ; Galley, curé de Musièges, accusé de vendanges en temps prohibé par le procureur du comté de Sallenôves en 1627¹⁴. Mais le cas le plus extraordinaire est sans doute celui du révérend Claude Davit, vicaire, qui a tenté d'assassiner le curé de Choisy en 1704¹⁵ :

Le prêtre, le vicaire et la servante : une affaire de sang à Choisy.

En 1704, le révérend Claude Chappaz est curé de Choisy. Il est âgé alors d'environ 46 ans. Grâce à sa position, il a pu faire entrer sa jeune nièce, l'Anthoina Pissard de Thorens, au service des seigneurs de Choisy dans leur château. Notre curé est aidé par un valet, un clerc et surtout par un vicaire, le révérend Davit, personnage fort ambigu âgé d'environ 28 ans. Lors de l'instruction de l'affaire, son frère dépose que ce dernier avait dissipé une bonne partie de sa fortune tant au collège qu'à la guerre. Plus grave, le valet du curé de Choisy déclare qu'une grande « *familiarité* » existait entre le révérend Davit et la dite Pissard, nièce du curé (« *il a entendu cette dernière aller dans la chambre du vicaire* »). Le drame débute dans la journée du 3 janvier 1704. Le curé et son vicaire quittent la cure pour se rendre dans la paroisse voisine d'Avregny où ils ont à faire. Le valet et le clerc partent à leur tour chercher de l'huile pour l'entretien de la lampe de l'église, en laissant la nièce du curé toute seule dans le presbytère. A leur retour, ils trouvent la cure ouverte et la jeune fille absente. Ils signalent rapidement la chose au curé et au vicaire qui reviennent peu après. Le prêtre visite ses effets et remarque qu'on lui a volé quelques chemises et tout son

⁷ A.D.S., B 04764.

⁸ A.D.S., 0933.

⁹ A.D.S., B 05816 ; B 02134 ; B 05225 ; B 04944.

¹⁰ A.D.S., B 06356 ; B 04238 ; B 05751. J. Vuy, *Le dernier seigneur de Copponex*, Genève, 1861 (sur le personnage, voir aussi, A.H.S., I C IV 78, n° 29-72-73-76).

¹¹ A.D.S., B 01944 ; B 01945.

¹² A.D.S., B 02038.

¹³ A.D.S., B 02853.

¹⁴ A.D.S., B 05653.

¹⁵ A.D.S., B 07527.

argent qui était contenu dans trois bourses. Il envoie aussitôt le clerc et le vicaire à la poursuite de la fuyarde. Les deux hommes la rattrapent facilement et rendent les trois bourses au curé. Le soir, le prêtre soupe en compagnie du vicaire, du clerc et du père de ce dernier. Le repas terminé, le clerc et son père regagnent leur maison, et le curé et le vicaire leurs chambres respectives. Vers minuit, le vicaire Davit et l'Anthoina Pissard entrent en douce dans la chambre du prêtre. Pendant que la jeune femme tient le curé par le « *génitoire* », Davit donne huit coups de rasoir au prêtre sur le gosier, le bras et le pouce, puis il l'assomme à coups de barre sur la tête. Leur forfait accompli, les deux criminels, affolés semble-t-il, s'enfuient en volant au passage la jument du curé. Quelques heures plus tard, le prêtre Chappaz, bien que grièvement blessé, réussit à appeler au secours depuis son lit. Son valet accourt et découvre le curé en sang dans sa chambre. Il fait du feu, pose un manteau sur les épaules de son maître et va chercher le voisin. Le clerc, averti, sonne le tocsin et remarque le vol de la jument. On va chercher le chirurgien Fleury d'Annecy pour panser le blessé. Plus à même de parler, le prêtre déclare qu'à cause de l'obscurité et l'absence de paroles, il n'a pas vu ses agresseurs. Il se souvient juste avoir appelé le valet et le vicaire pour le confesser. Mais on découvre vite l'identité des coupables car le révérend Chappaz, en se débattant, a arraché la moitié d'une manche du justaucorps du sieur Davit. Plusieurs témoignages évoquent le parcours des deux fuyards après le drame. Le 4 janvier, alors qu'il sortait de sa grange une heure avant le jour, Pierre Bossat de Véry (Choisy) trouve la jument du curé. Le même jour, vers 5 heures du soir, honorable Marin Franquet, hôte à l'auberge du Coq Dinde à Marlioz, voit entrer dans l'écurie de sa maison d'habitation un prêtre avec un manteau long, sans chapeau, sans souliers et accompagné d'une fille aussi à pieds nus. Les deux sont tout ensanglantés. L'aubergiste reconnaît alors le vicaire de Choisy, avec lequel il avait étudié quelques années plus tôt au collège

d'Annecy. Nos deux criminels demandent à la servante du lieu à se chauffer et la prient d'aller prendre du pain et du vin. Franquet s'approche alors du vicaire et lui parle tout bas et en latin afin d'éviter les indiscretions. Il entraîne les fugitifs dans la maison d'une dénommée Claudine Carroz et accuse Davit d'avoir tenté d'assassiner le curé de Choisy. A quoi le vicaire répondit : « *Hélas oui, c'est bien moi pauvre Franquet qui l'aït commis* ». Il lui raconte qu'ils sont restés cachés tout le jour dans une mesure près des Usses et qu'ils ont entendu continuellement sonner le clocher de Choisy. Franquet accepte de les aider, par amitié sans doute. Le vicaire lui demande d'aller le lendemain au château de Choisy afin de prendre les « *hardes* » de l'Anthoina Pissard, dont il dresse la liste par écrit pour la fermière du château : trois cotillons, un corps, une paire de souliers, deux bagues d'or, des chemises, des tabliers et des coiffes. Le lendemain, Franquet et la jeune femme se rendent à Choisy. Pendant ce temps, le vicaire se confie à certains. Au père de Franquet, il avoue à propos de son acte : « *Je crois que le diable m'a tenté* ». Vers 8 heures du soir, il est reconnu par un bourgeois d'Annecy de passage à l'auberge, qui le sait soupçonné de l'assassinat du curé. Ce dernier lui dit : « *Retirez-vous d'ici malheureux que vous êtes !* ». Effrayé, le vicaire lui demande s'il connaît quelqu'un pour lui acheter son manteau. Vers 11 heures du soir, le bourgeois l'emmène incognito chez Bachex dit Blondin, vigneron et hôte à Marlioz. Le vicaire vend son manteau pour cinq patagons, se fait raser la tête puis se fait donner une perruque. Il demande ensuite à Bachex s'il ne pouvait pas trouver un cheval pour se rendre à Genève. L'aubergiste s'adresse alors au chirurgien Revillard de Chaumont qui faisait partie de la clientèle ce soir là et qui accepte de prêter son cheval moyennant un patagon. Ses préparatifs terminés, le vicaire s'enfuit seul à destination du logis de la Croix verte à Genève. Lorsque Franquet et l'Anthoina Pissard reviennent à Marlioz, ils découvrent l'absence du vicaire et apprennent à Bachex qu'il a eu affaire à l'assassin du curé de Choisy. Le texte de la procédure ne relate pas la

manière dont les deux criminels ont été arrêtés. On sait juste qu'ils ont fini par être enfermés dans les prisons d'Annecy. Les accusés sont condamnés à l'amende de dix livres chacun envers le roi, à cinq livres chacun pour la Charité de Chambéry et cinq livres à l'œuvre pie de justice. Le sieur Davit est condamné à être conduit la barre au col dans la paroisse de Choisy, au lieu accoutumé des exécutions où un échafaud sera dressé. Là, il sera attaché et son corps sera rompu et brisé tout vif, puis jeté sur une voie pour y rester jusqu'à ce que mort s'ensuive. L'Anthoina Pissard sera également conduite à Choisy pour y être pendue et étranglée à une potence qui sera dressée à ces fins.

Cette affaire révèle des éléments intéressants : les motivations des criminels (la passion, le vol) ; la personnalité des criminels (la femme, membre de la famille de la victime, Davit, un religieux) ; l'importance de la nuit, de l'obscurité, qui permet le passage à l'acte dans l'anonymat ; l'affolement des meurtriers (qui laissent des preuves sur place, qui s'enfuient en perdant leurs chaussures) qui suggère un acte non prémédité et réalisé dans l'urgence (la jeune femme, qui craint les suites de son vol et qui pousse vraisemblablement le vicaire à l'aider en le menaçant de dévoiler leur liaison) ; la réaction des populations (d'un côté, la stupeur face à un événement extraordinaire – on fait sonner le tocsin toute la journée qui suit, de l'autre l'aide apportée par certains aux fugitifs, peut-être parce que l'homicide a été jugé comme la conséquence d'une pulsion incontrôlable ou par simple amitié) ; la rapidité relative avec laquelle la nouvelle du fait se répand dans les paroisses alentour ; la sentence, caractéristique de la justice du temps : la violence des supplices et le caractère public de ces derniers.

Les archives judiciaires pour la vallée des Usses ne suffisent certainement pas pour mesurer la violence du temps. Pour les quelques cas cités, combien d'affaires tuées ? D'autres sources d'archives il est vrai peuvent compléter le tableau : correspondance des intendances, registres paroissiaux (lorsque la nature

des décès est évoquée). Quoiqu'il en soit, ces documents rendent surtout compte de l'exceptionnel. La violence en effet fait partie des rapports humains, mais n'en constitue qu'un stade éphémère et surtout minoritaire, dans un cadre général le plus souvent pacifique.

Dominique Bouverat

MORT D'EUGENE SUE A ANNECY 3 AOUT 1857

Dans le n° 36 du Bénon, daté mars 2002, nous découvrons ensemble les mémoires d'un proscrit, publiées en 1877 à Brioude (Haute-Loire) chez l'imprimeur-libraire D. Chouvet sous le titre : "Impressions d'exil à Genève" et signées par "Amédée St-Ferréol, Ancient [sic] représentant", de son vrai nom Pierre Ignace Amédée Martinon de Saint-Ferréol.

En voici la suite qui nous raconte la mort d'Eugène Sue dont on célèbre cette année le bicentenaire de la naissance. Eugène Sue (1804-1857), écrivain français, de son vrai nom Marie-Joseph Sue, fut successivement chirurgien, maître incontesté du roman maritime (*Kernok le pirate*), champion du roman populaire (*Les mystères de Paris, le Juif errant*) et député de la II^e République en 1850. Arrêté lors du coup d'État de 1851, il s'exila en Savoie où il continua à écrire jusqu'à sa mort.

J'étais aller [sic] accompagner mon frère, cette année, en Savoie ; d'Aix, où nous nous sommes séparés, il est allé retrouver sa jeune famille, nos vieux amis, la maison paternelle et cette France, qui est esclave, mais est toujours l'*alma mater*. Moi j'ai repris la route de Genève, la ville libre, mais la ville étrangère.

En passant, triste de cette séparation, à Annecy, j'ai trouvé Désestivaux, de Gannat, qui a habité Annecy et Genève, depuis que, proscrit, il s'est vu enlever son étude d'avoué, la plus grande partie de sa fortune. Notre ami m'a appris une nouvelle si imprévue que j'en ai été attéré [sic]. Eugène Sue, que je ne savais pas malade, que je me faisais une fête d'aller surprendre prochainement dans son petit chalet, au milieu de ses fleurs et de ses livres, était mort, le matin même d'une

attaque d'apoplexie : c'est Charras¹⁶, venu pour prendre les eaux d'Aix, qui l'avait soigné dans sa courte maladie, et qui après avoir assisté, avec Désestivaux, Combiér¹⁷, Faure¹⁸, Vallier, son secrétaire¹⁹, à son agonie de trente-six heures, lui avait fermé les yeux.

Les dernières paroles prononcées par notre ancien collègue, dont personne alors ne pouvait prédire la fin prochaine, pressentie par lui seul, avaient été celles-ci : *pas de calotins, surtout pas de calotins.*

Cette mort a produit, dans Annecy, comme elle le fera dans tous les centres de proscription et dans la France entière, une sensation profonde. On comprend que c'est la nostalgie qui a tué ce grand cœur, cette belle intelligence, ce vaillant soldat du socialisme, jeté loin de sa sœur, de sa patrie, de ses habitudes, de ses amis, sur une terre hospitalière, mais qui n'était pas celle de la patrie. Encore une victime de la proscription, dont le proscripateur aura à rendre compte un jour.

Relevé par Jean-Pierre Dubouloz

LES FOURCHES ROUGES

De quel journal sort cet article soigneusement découpé et non référencé ? Légende ou réalité ? Mais l'histoire est joliment contée.

Au-dessus des communaux d'Archamps mornes et tristes, qui ne sont faits qu'avec ces deux grandes choses : de la terre et

¹⁶ Charras, Jean-Baptiste, Adolphe. Phalsbourg (Meurthe) 1810 – Bâle 1865. Républicain, homme politique, officier de carrière. Après le coup d'état du 2 décembre 1851, il fut expulsé en Belgique qu'il quitta en 1854 pour la Hollande puis pour la Suisse.

¹⁷ Combiér, Simon-Pierre. 1798-1884. Avocat à Nîmes. Représentant de l'Ardèche en 1849. Proscrit après le 2 décembre 1851.

¹⁸ Faure, Joseph. Givors (Rhône) 1805-1872. Représentant du Rhône à l'Assemblée législative de 1849. Proscrit après le 2 décembre 1851.

¹⁹ Vallier, Germain. Lyon 1821 – Paris 1883. S'exila à Annecy après le coup d'Etat de Napoléon III. Secrétaire d'Eugène Sue jusqu'à sa mort. Maire-adjoint de Lyon de 1870 à 1873. Sénateur de 1880 à 1883.

du ciel, en quelque site savoyard nous étions arrivés sur un mamelon que les arbres recouvrent et que les vestiges du castel de Montfort dominant.

Le Salève avait revêtu dans les interstices de ses fauves rochers ses plus beaux atours.

Le père Barthassat, un Savoyard de vraie et robuste race, qui s'était assis sur un pan de muraille, lissa sa belle barbe grise, de sa grosse pipe tira quelques bouffées et narra cette histoire :

— Jadis. les trois seigneurs d'Archamps, de Saconnex et de Bossey possédaient en commun à Rozon — à gauche du chemin d'Evordes — au confin de leurs territoires respectifs, une pièce de terre de 1.100 toises, sur laquelle se dressaient trois potences. C'est là que les criminels passant de vie à trépas, étaient pendus haut et court en expiation de leurs méfaits. Ces potences étaient peintes en rouge, aussi, avec terreur, les avait-on appelées dans le pays : les fourches rouges. Celle du seigneur de Bossey fut abattue à l'époque de la Réforme, et les deux autres, lors de la Révolution française. A cette époque, le curé de Collonges, M. Frère, fit planter près des potences une grande croix, rouge elle aussi.

D'où le nom d'origine patoise de "roge" : Rozon...

La croix, à son tour, allait disparaître. Le "sans-culotte" Riondel, de Drize près de Carouge, le 24 décembre 1794, se réjouissait de faire de ses débris de belles bûches de Noël, mais en la sciant par morceaux auprès de l'âtre qui devait la consumer, une hémorragie nasale l'immobilisa. Son sang couvrit de sa pourpre le rouge de la vieille croix. A dix heures du soir, ce même jour, il expirait. Peu après, un brave homme, nommé François Carry, acheta le champ des Fourches et, le minant, détruisit à tout jamais les trois pierres qui servaient à maintenir les lugubres potences.

Le vieux père Barthassat devait avoir bien d'autres récits relatifs aux quatre seigneuries d'Archamps : Montfort, Le Villard, La Poepe, Augny, mais il fallait songer au retour.

Tandis que le soir descendait sur les Beulets, Pomier, enveloppant la Commanderie de Compesières et les

tours grises de Ternier et de Saconnex de silence, de paix et de mystère, le jour s'obstinait à ne point vouloir mourir à la crête du Salève, où les Pitons se donnaient crâne allure de moustier...

On aurait écouté conter encore maints exploits d'estoc et de taille, de chevaliers ferrailant contre le Fort d'Arve de Carouge ou Sainte-Catherine de Viry, mais sous la ramée le rossignol modulant, retenait notre attention.

Certaines visions du passé défunt semblaient revivre :

Quelque gente demoiselle filant au doux ronron du rouet devait alors ouïr de l'invisible troubadour, gai madrigal : la fleur ne peut cacher ses parfums à l'abeille.

Et dans les castels austères paraissaient s'attarder des sourires printaniers...

Retrouvé par Marielle Déprez

Rédaction

Dominique Bouverat, Henry Chevalier, François Déprez, Jean-Pierre Dubouloz, Philippe Duret, Dominique Ernst, Claude Mégevand, Gérard Lepère, Manfred Schmitt.

Responsable de la publication : Marielle Déprez

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter **LA SALÉVIENNE** – 4 route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59 - Fax : 04.50.35.63.16

Email : la-salevienne@wanadoo.fr (président) - Megevandcerise@aol.com (administration)

Site WEB : <http://www.la-salevienne.org>